



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

A la suite d'une convocation du 22 mars 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 28 mars 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **30**
Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Claude KLEIN, Hubert BOURING, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Cathia HEIM, Joël ROMANG, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, François GATTI, Pierre THIL.
- ✓ Excusés : **7**
Madame, Messieurs Jean-Luc JEHIN, Chantal PLATTE, Bernard CLAVE, Bernard COLBUS, Guy BORN, Antoine FRANKE, Jean-Paul TINNES.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **11**
Gilbert SCHUH a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Roland ROTH, Ginette MAGRAS a donné procuration à Philippe SCHUTZ, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Joël ROMANG, Serge STEBLER a donné procuration à Cathia HEIM, David SUCK a donné procuration à Cathia HEIM, Marc SENE a donné procuration Jean-Jacques WURSTEISEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Dominique LIMBACH a donné procuration à Cyrille FETIQUE.
- ✓ Absents : **7**
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN.

08. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : CREATION D'EMPLOIS

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Aussi, compte tenu de plusieurs vacances de poste au sein du Sydème, il convient de supprimer et/ou créer les emplois correspondants.

Le Président propose à l'assemblée la création d'un poste de juriste à temps complet relevant de la catégorie A au service Administration générale à compter du 01/04/2022 en remplacement de l'agent chargé de l'administration générale qui a quitté le Sydeme le 28 février dernier. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial.

Si les emplois ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par :

- Un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade du cadre d'emploi correspondant de la Fonction Publique Territoriale.
- Un salarié de droit privé de niveau V, cadre, relevant du Code du travail et des dispositions de l'accord de substitution élaboré au regard de la convention collective nationale des activités du déchet.

Après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- De créer un emploi d'attaché territorial
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget liés à la rémunération et aux charges de l'agents nommé dans cet emploi,
- D'autoriser le Président à mener à bien les démarches nécessaires à ce recrutement par la voie statutaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 28 mars 2022

Roland ROTH,
Président



Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSE...

13 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 13 AVR. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 13 AVR. 2022